



N° OJ : 311

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Culture.- Srl "Daylight Invest".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la srl "Daylight Invest";

Vu les crédits prévus à l'article 76210/32101 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de 3.000,00 EUR l'article 76210/32101 du budget ordinaire 2024 à l'attention de la srl "Daylight Invest" pour l'avant-première du film "La Nuit se traîne" pour les maisons de quartier.

Annexes :